



Confédération Général du Travail
FORCE OUVRIÈRE

Syndicat Départemental de l'Action Sociale de Moselle

24, rue du Cambout 57000 Metz
sdasfometzmoselle@gmail.com

Communiqué du SDAS FO de Moselle le 31 janvier 2024

STOP AU CHANTAGE DES EMPLOYEURS ! URGENCE SALARIALE : UNE VRAIE AUGMENTATION POUR TOUS ET TOUT DE SUITE !

Lors de la dernière réunion du Comité Social et Economique du 15 décembre 2023, une manifestation d'une trentaine de salariés attendait les élus du CSE, à l'entrée du CMSEA. Les propos de certains furent violents. Les participants à la manifestation étaient, pour la majorité, des salariés de la Direction Générale et, pour les autres, de 3 ou 4 établissements de l'association. Ils se sont opposés aux positions syndicales en bloquant l'entrée des locaux aux élus du CSE, avec comme slogan de : « CSE, démission ».

Le soir même, aux informations régionales de FR3, une interview a été diffusée où la Responsable Qualité, représentante des manifestants, attaquait directement les positions prises par les syndicats.

Les manifestants ne comprennent pas la position des syndicats qui revendiquent l'octroi de la prime Ségur pour tous les salariés mais refusent, pour la majorité d'entre eux, de négocier l'accord d'une nouvelle Convention Collective Unique Etendue.

Faut-il remercier le gouvernement d'avoir fragilisé encore plus notre secteur qu'il ne l'est, suite la période de pandémie de la Covid, en créant une différence de rémunération entre les salariées par l'octroi de la prime SEGUR de 183 euros à certaines catégories professionnelles en fonction de leurs métiers et pas à d'autres ?

AXESS, Syndicat employeur, cherche à brader depuis plusieurs années les fondamentaux de notre Convention Collective 1966 et s'est employé à conditionner l'octroi de la prime pour les salariés « oubliés du SEGUR » à la disparition de la Convention Collective 1966 par la négociation d'un accord pour la Convention Collective Unique Etendue.

Peut-on croire qu'il serait possible de négocier actuellement une Convention Unique de « Haut Niveau » qui regrouperait des secteurs d'activités aussi différents que les Maisons de Retraite, les établissements de Soins, les établissements Médico-Sociaux, l'Aide à domicile, la Prévention, le Milieu Ouvert ? Le risque d'une Convention Unique est une Convention à minima qu'il faudra compléter par des accords locaux, au bon vouloir des directions des associations.

Au CMSEA, FO n'a jamais signé d'accord en deçà du droit du travail et de la convention. Il a fait des propositions permettant des adaptations sur les situations particulières qui nécessitent des dérogations, mais la Direction actuelle du CMSEA n'entend négocier que ce qui l'intéresse.

Ces manifestants portaient des panneaux avec ces inscriptions :

Solidarité en danger !

Solidarité bafouée !

Soutien aux bas salaires !

Revalorisation sans discrimination !

Cherche salaire décent pour nos cuisiniers.

SDAS MOSELLE et Section Syndicale SDAS FO - section CMSEA

Facebook : SDASFO57 - Courriel : fosectioncmsea@orange.fr

FO porte toutes ces revendications depuis des années. Il se bat à coup de manifestations nationales et régionales pour la défense et l'amélioration des conventions collectives et n'a cessé d'interpeller sur l'urgence d'une véritable augmentation salariale. Rappelons l'énorme perte du pouvoir d'achat qui s'élève à plus de 20% en 20 ans.

Nous observons, qu'à l'ère de l'informatique et du développement des procédures qualité et autres, des regroupements d'établissements en maxi association, les conditions de travail des salariés ne cessent de se dégrader alors que la qualité de la prise en charge des usagers en dépend.

Ce qui est dans la ligne de mire, c'est bien, comme pour tous les secteurs d'activité, la libéralisation du marché du travail, donc la destruction des acquis sociaux, dont les conventions collectives et le code du travail. Car depuis la promulgation des ordonnances Macron sur la loi Travail, les accords d'entreprise, donc les accords signés par les délégués syndicaux du CMSEA, priment sur les CC et le droit du travail. Les heures de délégation des élus au CSE et des délégués syndicaux ont été réduites, d'où les grandes difficultés pour les élus à exercer leur mandat.

FO a dénoncé l'arnaque salariale du premier projet d'accord sur la CCUE (convention collective unique étendue) présenté par AXESS en juillet 2023 ainsi que son dernier projet.

Aucun syndicat ne pourra se contenter de son Avenant du 19 janvier 2024 :

Prime spécifique pour les salariés aux plus bas salaires,

Prime de 1,3 % pour la quasi-totalité des salariés,

Revalorisation du travail de nuit, de dimanches et de jours fériés par une indemnité supplémentaire de 11€ brut pour 9 heures de travail de nuit, et 4,63€ bruts pour 8 heures de travail dimanche et jours fériés.

Augmentations prévues sur une durée de 18 mois, et sans garantie de financement à ce jour !

Outre une baisse des salaires sur une carrière, le projet de la CCUE, c'est aussi la disparition des classifications, la suppression de l'ancienneté automatique, la fin de l'égalité salariale et de la détermination du salaire par le diplôme, la détermination des classes d'emploi par l'employeur lui-même.

FO réclame :

L'indemnité forfaitaire mensuelle du SEGUR de 238 € pour tous, à compter du 1^{er} avril 2022.

La majoration de 25% des heures travaillées de nuit entre 23 h et 6h.

La majoration de 20% des heures travaillées le dimanche et les jours fériés.

L'augmentation générale de salaires de 25% dans chaque convention collective.

De plus, la Direction a laissé afficher sur le mur extérieur de son Siège, une banderole diffamatoire avec ces mots : « Injustice SYNDICATS = DEFENSE DE NOS-LEURS DROITS ! ».

Pourquoi les missions du CSE et des délégués syndicaux au CMSEA seraient-elles différentes de celles des autres entreprises et associations ? Cette provocation mériterait une explication et relecture des comptes rendus des réunions du CSE. Faut-il penser que ces quelques salariés ne cherchent pas à s'informer ? Chaque salarié peut trouver les comptes-rendus sur le site internet du CSE ou affichés sur le panneau d'affichage de son établissement.

Ne tombons pas dans le piège de la division entre les salariés, ou nous serons tous perdants !

Le SDAS FO 57 apporte tout son soutien aux syndiqués malmenés lors de ce mouvement antisyndical et aux élus du CSE harcelés dans le cadre de leurs missions.

Il rappelle solennellement à l'employeur qu'il est garant de l'exercice du mandat des élus.